

DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le vingt décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr DESMARD Olivier, Mme ROUGET Nathalie, Mr OYON Jean-Louis, Mme BLASZCZYK Josiane, Mr JEANDAUX Christophe, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLOT Séverine et Mr MILLEROT Emmanuel.

Etaient absents : Mr BISSONNIER Dominique (procuration à Mr DAIGNOT), Mme PICARD Sylvie, BOUAOUIT Geneviève (procuration à Mme ROUGET) et Mme BOILEAU Patricia (procuration à Mr GAUTHERON).

Secrétaire de séance : Mr DAIGNOT Bernard

La séance a été publique.

* * * * *

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

2012/0176 ADMISSIONS EN NON VALEUR

Budget de la Commune : titres de recettes des années 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 pour un montant de 704,70 euros

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 15 novembre 2012 reçu le 05 décembre 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°101 et 140 de l'exercice 2006, redevable : Debuire Ludivine, objet : garderie, montant total : 11,00 €

- n°239 de l'exercice 2006, 14, 63, 118, 175, 210, 266 et 302 de l'exercice 2007, 16,71, 96, 135, 169, 232, 256, 283 et 329 de l'exercice 2008, 14, 95, 132, 164, 233, 256 et 328 de l'exercice 2009, 26, 46 et 367 de l'exercice 2010, redevable : Nugues Sébastien, objet: garderie, montant total : 693,70 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 704,70 euros.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Budget Assainissement : titres de recettes des années 2010 et 2011 pour un montant de 112,73 euros

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 29 novembre 2012 reçu le 06 décembre 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°1-171 de l'exercice 2010, redevable : Scanu Nicolas, objet : redevance assainissement, montant : 65,32 €

- n°1-25 de l'exercice 2011, redevable : Bouriquet Jérôme, redevance assainissement, montant : 42,41 €

- n°1-33 de l'exercice 2011, redevable : Chaix Christian, redevance assainissement, montant : 5,00 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 112,73 euros.

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du service assainissement de la Commune.

2012/0177 DECISIONS MODIFICATIVES

Suite aux admissions en non valeur, le Conseil Municipal décide les virements de crédits suivants :

Budget de la Commune

- article 6541 : « admission en non valeur » + 800 €
- article 022 : « dépenses imprévues » - 800 €

Budget Assainissement

- article 6541 : « admission en non valeur » + 100 €
- article 022 : « dépenses imprévues » - 100 €

2012 / 0178 ELODIE

Le Maire présente aux conseillers le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) établi par le Groupement :

- L'évaluation des travaux se monte à 1 010 500 € HT (dont 58 000 € d'équipements de cuisine et 64 000 € d'équipements scéniques) soit une augmentation de 2 678 € (0,27%) par rapport à l'estimation de l'Avant-Projet (1 007 822 € HT).

A ce stade, on voit que le plan de financement prévu (1 214 510 € HT dont 120 946 d'honoraires, 50 394 d'équipements / assurances, 25 288 d'imprévus et 10 000 VRD / branchements) est cohérent avec l'évaluation des travaux. Peut-être peut-on même espérer que, compte tenu de la mauvaise conjoncture, les offres des entreprises seront inférieures aux montants de l'estimation.

- Le SDIS a émis quelques réserves mineures sur le permis de construire (dont la distance à la borne incendie, pourtant égale à 142 m seulement) auxquelles la Commune s'emploie à répondre avec ABW ; si nécessaire, une nouvelle borne sera installée à proximité.

- Le Conseil Général procède à un « examen attentif » du dossier transmis pour une demande de subvention.

- Un rendez-vous de principe a été pris pour janvier avec le Vice-Président en charge de la Culture (Mr Balleret) et le responsable de l'EPCC (Mr Pellet Many).

- La Région examine également le dossier et un rendez-vous de principe est pris avec Mme Tennenbaum et Mme Ombret à Dijon en janvier prochain (subvention de la partie CCSN et budget d'animation)

- La CAF (19/12) a confirmé son souhait (courrier en attente) de voir le RAM (relai assistantes maternelles) placé sous la responsabilité directe du Centre Socio Culturel Les

Platanes, Mme De Sousa conservant en responsabilité propre l'Accueil de Loisirs Périscolaire.

- Le DCE sera examiné pour validation par la Commission des Offres du Groupement de commandes CCSN / Commune de Sougy qui se réunira demain, vendredi 21 décembre (délégués de la Commune : B. Daignot et O. Desmard).

- En conclusion, on voit que :

- le montage financier final devrait être bouclé fin janvier 2013 (en attente Région et Conseil Général de la Nièvre)

- à cette date, le permis de construire devrait également être délivré

- la consultation des entreprises aura été lancée début janvier pour des réponses également attendues fin janvier, ce qui permettra de connaître le coût réel des travaux

- la décision de lancer les travaux pourra être prise en février pour une signature des marchés en mars et un début de chantier le 01 avril 2012 (durée 12 mois)

- Le Maire propose au Conseil de régulariser l'intervention actuelle de Nièvre Aménagement (après le premier contrat de 4 000 € qui avait permis de choisir le nouveau Maître d'œuvre Dauber / Warnant de la phase exécution, après la fin du contrat Warnant de la phase « études » jusqu'au permis de construire) par un deuxième contrat de prestations ciblées sur la validation du DCE, le lancement de la consultation des Entreprises, le dépouillement des offres et la passation des marchés.

Le Maire commente la proposition de Nièvre Aménagement, dont le montant s'établit à 8 400 € HT. Le Conseil donne son accord à cette proposition et mandate le Maire pour signer le contrat correspondant.

- Nièvre Aménagement a également établi le contrat de Maîtrise d'œuvre à signer avec le groupement de commandes Dauber / ABW, conformément au résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre lancée récemment. Le montant du contrat, qui s'élève à 89 298,35 € HT, est conforme à l'estimation qui a été faite dans le plan de financement. Le Maire commente le projet de contrat et fait observer que la rémunération du Groupement est notablement inférieure à celle du contrat initial de la phase « études » de Mr. Warnant seul (si on ajoute les 16 000 € déjà payés à ABW, on arrive à un total de 105 000 € d'honoraires HT pour 1 M de travaux, soit 10,5 %, ce qui paraît raisonnable).

Le Conseil donne son accord à la signature par le Maire, au nom du Groupement de commandes CCSN / Commune de Sougy, du contrat de maîtrise d'œuvre à passer avec le Groupement Dauber / ABW aux conditions précitées.

- Le Maire informe le Conseil de l'intérêt de compléter le Groupement de commandes déjà constitué entre la CCSN et la Commune de Sougy par une convention de « co-maîtrise d'ouvrage », qui permettra de gérer plus facilement le déroulement technique et financier du projet en phase exécution. Cette convention permettra à la CCSN de déléguer temporairement sa maîtrise d'ouvrage à la Commune de Sougy pour les parties d'ouvrage et d'équipements qui la concernent, étant entendu que la Commune associera étroitement la CCSN à la mise en œuvre de l'opération.

Le Conseil donne son accord de principe à la signature de cette convention, qui fera l'objet d'une discussion détaillée en janvier avec la CCSN pour préciser les modalités, financières notamment (travaux et appels de fonds), de mise en œuvre de cette délégation (gestion des marchés, détermination de la propriété, etc. ...).

2012 / 0179 ARRET GARE SNCF

Le Conseil décide à l'unanimité de soutenir la motion adoptée le 19 novembre 2012 à l'unanimité par le Conseil Général de la Nièvre, déclarant son opposition à la suppression de la desserte de Nevers à 18h00 envisagée par la SNCF sur la ligne quotidienne Paris / Clermont.

La suppression de cette desserte quotidienne, qui n'entraîne aucun surcoût pour la SNCF, serait très pénalisante pour le département.

2012 / 0180 RESTAURANT ROYAL RABAT

Mr Istembouli a prévenu la Commune de son départ en retraite programmé pour 2013 : il remettra donc les locaux du restaurant Royal Rabat à la Commune en juin 2013. Le Maire activera la recherche d'un nouvel exploitant, notamment auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Les Conseillers sont également invités à faire circuler l'information et participer à cette recherche.

2012 / 0181 QUESTIONNAIRE RELAI ASSISTANTES MATERNELLES

Le questionnaire au sujet des attentes des parents d'enfants jusqu'à 6 ans a été renvoyé par 9 parents et assistantes maternelles ou familles d'accueil (concernant 19 enfants). On peut supposer qu'au-delà de ces réponses « actives » il existe d'autres parents intéressés qui attendent l'ouverture effective du RAM pour se manifester.

Ceci confirme le bienfondé de l'offre de ce nouveau service aux sougyçois.

2012 / 0182 MAISON PINSON

Mme Dubuisson a confirmé son intérêt pour la location du logement Pinson, suite à sa visite le 17 décembre des lieux. Le Maire procédera donc à la signature des deux baux comme convenu lors du dernier conseil.

2012 / 0183 WC PUBLICS

Le devis reçu d'une entreprise s'élève à 17 800 € HT, alors que la nouvelle construction (réhabilitation complète) porte sur 6 m²... ! Il faudra voir au budget 2013 si la réalisation d'ELODIE (accès direct aux toilettes) ne suffit pas à régler le problème – et la consultation de 2 autres entreprises reste à faire.

2012 / 0184 FONCTIONNEMENT ECOLE

La Maire évoque des petits dysfonctionnements, sans gravité réelle apparemment, survenus entre la Directrice de l'Ecole et la Présidente du RPI.

Le plafonnement constaté par les effectifs de l'école (autour de 73 élèves) et qui persiste dans la prévision de la rentrée 2013, est plus préoccupant : on peut en effet redouter une fermeture de classe si l'effectif se maintient durablement à 18,5 élèves par classe. Une réunion est

prévue avec l'Inspectrice de l'Education Nationale le 14 janvier. Il faut aussi explorer les raisons d'une « évasion » persistante vers les écoles voisines, alors que l'école est très confortablement équipée au plan matériel.

2012 / 0185 DYNAMIC DANSE

Le Maire a reçu la visite de Mme Chaloin, qui succède à Nathalie Garandel à la Présidence du Dynamic Danse. Elle était accompagnée du trésorier de l'Association Mr Durand. Ils souhaitent disposer de quelques rayonnages supplémentaires dans le local qui leur est dédié au 1^{er} étage de la Salle du Conseil (à voir avec les cantonniers suivant plan en attente de l'Association).

2012 / 0186 BONNA SABLA

Le Maire évoque la fermeture programmée du site de Bonna Sabla, qui a surpris tout le monde, y compris au niveau de sa direction (compte tenu d'importants investissements immobiliers et matériels réalisés récemment). Une démarche est en préparation (le Sénateur G. Gorce, le Président de la CCSN et le Maire) pour obtenir plus d'informations sur les raisons de la fermeture (surcapacités durables, baisse générale du marché, surestimation du marché local, redistribution sur d'autres sites ?), les dispositions prises (assistance au personnel, mise sous cocon, maintenance, gardiennage), l'éventualité d'une réouverture du site (2014, 2015) ou d'une cession à un repreneur.

Le Maire rappelle à cette occasion que ce sont désormais les employés qu'il faut protéger en priorité, plus que les emplois, étant entendu que les entreprises, dans le système libéral qui fonctionne désormais sur toute la planète, gèrent leur développement ou leur survie comme elles l'entendent, dans un système produits / marchés / finances désormais mondialisé, qui rend obsolètes en permanence des filières, détruit donc des emplois ... mais pour en construire d'autres. C'est donc au niveau de la bonne adaptation de la formation professionnelle, de la sécurisation des carrières, de la flexibilité du travail, du dialogue au sein de l'entreprise, du partenariat Etat / syndicats / employeurs qu'il faut trouver la solution. Celle-ci suppose des moyens financiers importants, et nécessite donc une révision en profondeur des dispositifs existants, soutenue par des arbitrages financiers courageux, accompagnée d'un changement en profondeur des esprits face à la mobilité professionnelle, et sans doute géographique (logement, 2^{ème} emploi, ...).

2012 / 0187 ROSIERES

Le Conseil confirme son intérêt pour une acquisition par la Commune de l'étang de Rosières, ou sa location, et mandate le Maire pour prendre contact à ce sujet avec le nouveau propriétaire.

2012 / 0188 TOUEUR St LEGER

Le Maire évoque la fréquentation du Toueur de St-Léger-des-Vignes, en forte baisse (Journal du Centre du 15/12/12) : 1275 entrées en 2012 contre 1898 en 2012 ! Cette désaffection,

rapportée aux investissements réalisés, de 700 000 € !, majoritairement sur crédits publics (Etat, Pays, Région, ...) met en évidence le gaspillage que doit financer le contribuable sur des projets ne présentant aucun intérêt collectif réel : sur 20 années, le coût de la réalisation du Toueur représente 29 € par visiteur, le billet d'entrée ne couvrant que très faiblement ce montant exorbitant... ! A comparer aux 600 000 € de la salle événementielle d'ELODIE qui accueillera plusieurs milliers de spectateurs et visiteurs, avec un intérêt pédagogique, culturel, social évident ... !

QUESTIONS DIVERSES

- Rappel de la cérémonie des vœux prévue le 12 janvier à 11h00
- Réservoir Total Gaz : bon fonctionnement constaté du stockage et des équipements, signalisation au sol à matérialiser
- Eclairage de la zone d'activité de Tinte : il est fonctionnel toute la nuit (prévention vols)
- Amicale de chasse : quelques difficultés internes rencontrées sur la gestion du territoire et du voisinage
- PLU Decize : on peut consulter le dossier en Mairie
- Amicale de pétanque : elle s'appelle désormais « Amicale des boulistes sougyçois »
- Redevance assainissement : un guide pratique réalisé par l'Agence de l'Eau, pour mieux comprendre leurs modalités d'application est disponible en Mairie.
- Mme DE SOUSA : prolongation de son mi-temps thérapeutique pour trois mois
- Plainte gendarmerie : document consultable en Mairie (cambriolage récent).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à vingt-deux heures.

Délibérations numérotées 2012 / 176 à 2012 / 188

Mr GAUTHERON François

Mme BLASZCZYK Josiane

Mr DAIGNOT Bernard

Mr JEANDAUX Christophe

Mr DESMARD Olivier

Mr ROBIN Jean-Luc

Mme ROUGET Nathalie

Mme BLOT Séverine

Mr OYON Jean-Louis

Mr MILLEROT Emmanuel